			Envoyé en préfecture le 06/02/2024		
MEMBRES		COMMUNA	PARTEMENT UTE DE COMI URA SAINT- C	MUNES DE HAUT-	Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241201-DE
En exercice	Présents	Excusés	Excusés Pouvoirs Absents		Délibération conforme La Présidente,
15	11	4 0 0		0	Isabelle HEURTIER Signée par :
	X	D	ate et lieu de la	séance	olginos par :
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Bure	MERCREDI 17 JANVIER 2024 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		HAUT-JURA SAINT-CLAUDE SAINT-CL

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

-----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

FINANCES

Carte Avantages Jeunes 2024/2025 : choix des avantages

La carte Avantages Jeunes (CAJ) est un dispositif qui permet à son détenteur (de moins de 30 ans) de bénéficier de tarifs avantageux sur diverses prestations proposées par la Communauté de Communes.

Info Jeunesse Jura, qui diffuse la CAJ, nous sollicite pour le renouvellement de notre partenariat pour la saison du 1rt septembre 2024 au 31 août 2025.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré : (résultat du vote: 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- ACCEPTE de poursuivre sa participation à l'opération Coupon avantage jeune, à savoir :
- o Domaine Nordique des Hautes-Combes : Tarif réduit (-10%) sur le forfait séance (à chaque présentation de la carte),
 - o Domaine Nordique des Hautes-Combes : Une gratuité correspondante à la gratuité ENJ
 - o Musée de l'Abbaye : Une entrée gratuite (valable une seule fois),
 - o L'Atelier des Savoir-Faire : Une entrée gratuite à l'espace muséographie (valable une seule fois),
 - o Conservatoire de musique : Les frais de dossiers offerts (valables une seule fois).
 - **AUTORISE** le renouvellement tacite de la présente convention si maintien des remises telles que définies ci-dessus,
 - AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

Frédéric Herzog Secrétaire

N°HJSC_B_2023_12_01

Envoyé en préfecture le 06/02/2024 Recu en préfecture le 06/02/2024 **DEPARTEMENT DU JURA** Publié le COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-**MEMBRES** ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20231202B-DE **JURA SAINT- CLAUDE** Délibération conforme En exercice Excusés **Pouvoirs** Absents Présents La Présidente. Isabelle HEURTIER 0 0 11 4 15 Signée par : Date et lieu de la séance **MERCREDI 17 JANVIER 2024** Extrait du registre des Bureau de la Communauté de délibérations AINT-CLAUD! communes Bureau communautaire 13bis boulevard de la République

PRESENTS: Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine DONZE, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Christian Rochet, Laurent Plaut.

SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

ÉCONOMIE

Aides aux Commerces : demande de l'Optique Lizon Tati

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la politique d'aides aux commerces mise en place par la Communauté de Communes,

Vu la demande du commerce Optique Lizon-Tati,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré : (résultat du vote : 11 pour, 0contre, 0 abstention)

- VALIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 635.75 € au profit de l'Optique Lizon Tati,
- RAPPELLE que la collectivité participe à hauteur de 51% soit 1 854.23 €
- RAPPELLE que la commune participe à hauteur de 49 % soit 1 781.52 €
- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

MEMBRES En exercice Présents		COMMUNA	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241203-DE Délibération conforme La Présidente,	
15	15 11		0	0	Isabelle HEURTIER Signée par:	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 17 JANVIER 2024 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			HAUT-JURA HAUT-JURA RECAMIT-CLAUDE	

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

-----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

ÉCONOMIE

Chacom - Choix du maître d'œuvre

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-2 « Action de développement économique »

Vu le projet de démolition d'un bâtiment puis à l'aménagement d'un site paysager urbain, situé rue des Etapes à Saint-Claude.

Vu la consultation portant sur ce projet,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offre en date du 17 janvier 2024 relative au choix du prestataire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition de la Commission d'Appel d'Offre
- VALIDE le choix du prestataire Archibulle pour mener à bien cette mission
- ACTE que le coût de la prestation s'élève à 64 650 € HT soit 77 580 € TTC.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

Envoyé en préfecture le 06/02/2024 Recu en préfecture le 06/02/2024 **DEPARTEMENT DU JURA** Publié le COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT **MEMBRES** ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20241204-DE JURA SAINT- CLAUDE Délibération conforme En exercice Présents Excusés Pouvoirs Absents La Présidente, abelle HEURTIER 11 4 0 0 15 Signée par : Date et lieu de la séance **MERCREDI 17 JANVIER 2024** Extrait du registre des Bureau de la Communauté de délibérations communes Bureau communautaire 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE

PRESENTS: Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine DONZE, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Christian Rochet, Laurent Plaut.

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000-----

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention d'Etude complémentaire pour l'élaboration du PLUI – Projet des étudiants d'Institut d'urbanisme de Lyon - Université Lumière Lyon 2

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L151-4,

Vu la délibération de prescription de l'élaboration du PLUi Haut Jura Saint Claude en date du 12 octobre 2022.

Considérant que le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic, des analyses du territoire pour expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Considérant que les analyses, études réalisées par les étudiants de l'institut d'urbanisme de Lyon intégreront les réflexions et le rapport de présentation du dit plan,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré : (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE la réalisation d'une étude venant en complément des travaux et observations des prestataires retenus pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, par les étudiants en master à l'institut d'urbanisme de Lyon.
- **APPROUVE** le projet de convention d'étude pour l'année 2023-2024 annexé à la présente délibération,

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20241204-DE

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la tenue de cette étude ;

Coût financement étude – IUL	Dotation prévisionnelle	Autofinancement prévisionnel (Budget Planification urbaine)
7000€	5000-5500€	2000€-1500€

- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

DEPARTEMENT DU JURA					Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241205-DE
MEMBRES		COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente,
15 11		4	0	0	Isabelle HEURTIER DE CSignée par :
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 17 JANVIER 2024 Bureau de la Communauté de communes		IVIER 2024 nunauté de es	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
		13bis b	oulevard de la SAINT-CLAI		

PRESENTS: Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Jean-François Demarchi, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine DONZE, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Christian Rochet, Laurent Plaut.

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000----

ENVIRONNEMENT

SICTOM Du Haut-Jura - Avenant à la convention, Commune de Septmoncel - Les Molunes

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération transmise par le SICTOM pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés, l'entretien et la collecte de ces conteneurs sur la commune de Septmoncel – Les Molunes,

Vu la convention relative à cette délibération en date du 18 juin 2020,

Vu la délibération n° 14/5-2 du Bureau Communautaire du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n° 14/7-1 du Conseil Communautaire du 13 avril 2022 actant la mise en œuvre de la politique santé incitative,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré : (Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

VALIDE l'avenant proposé, précisant les modifications suivantes :

Adresse et désignation	Nb conteneurs déchets	Nb conteneurs emballages	Échéance de réalisation
Le Pré Fillet (suppression d'un point existant)	-1	-1	Octobre 2023
Intersection D292 / Route du Pré Fillet (nouveau point)	1	1	Octobre 2023
Total Septmoncel Les Molunes	0	0	

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20241205-DE

- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

					Envoyé en préfecture le 06/02/2024		
MEMBRES		COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT			Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241206-DE		
		JURA SAINT- CLAUDE		CLAUDE			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente,		
15	11	4	0	0	Isabelle HEURTIER - Signée par :		
		Date et lieu de la séance			SECON		
l		MER	CREDI 17 JAN	NVIER 2024	HAUT-JURA E		
	Extrait du registre des délibérations		au de la Comr	nunauté de	2 SAINT-CLAU SA		
Bureau communautaire		communes			100 × 3		
		13bis b	oulevard de la	•	-CH		
			SAINT-CLA	UDE			

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Agence de l'eau : Appel à projet horizon 2

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-6,

Vu la délibération n° 11/8-2 du bureau communautaire du 8 septembre 2021 relative à l'appel à projet dans sa première phase,

Vu le lancement de l'appel à projet Horizon 2 porté par l'agence de l'eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE la participation de la collectivité à cet appel à projet,

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20241206-DE

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
CPIE	55 275.00 €	Agence de l'eau	70%	60 670.64 €
Intervention spécialistes	1 500.00 €	Autofinancement	30 %	26 001.70 €
Animation interne	4 197.34 €	TOTAL	100 %	86 672.34 €
Impression du document	1 200.00 €			
Matériel chantier participatif et interventions de spécialistes	20 000.00 €			
Achat et livraison de 10 cuves pour les communes	1 500.00 €			
Achat et livraison de 10 toilettes sèches	3 000.00 €			
TOTAL	86 672.34 €			

- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA			Envoyé en préfecture le 06/02/2024 Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241207-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente,
15	15 11 4 0 0		0	Isabelle HEURTIER Signée par :	
Extrait du r délibéi Bureau com		Date et lieu de la séance MERCREDI 17 JANVIER 2024 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

PATRIMOINE

Centre nautique du Martinet - Acquisition de l'assiette foncière

Vu l'acte sous seings privés en date du 17 décembre 2010, contenant procès-verbal de transfert du centre nautique de SAINT-CLAUDE par la commune de SAINT-CLAUDE, au profit de la Communauté de Communes de Val de Bienne (aux droits de qui vient l'actuelle Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude) portant sur les parcelles cadastrées section AC n°2, AC n°3, AC n°4, AC n°5 et AC n°6 d'une superficie de 19 854 m2 sur lesquelles sont édifiés la piscine du Martinet et le parking attenant (parcelles situées sur le territoire de la commune de VILLARD SAINT SAUVEUR mais appartenant à la commune de SAINT-CLAUDE) ?

Vu la décision n°70-2023 du 28 novembre 2023 approuvant le plan de financement prévisionnel de restructuration du centre nautique d'un montant total de 12.991.826,04 €,

Considérant que le projet de création d'un nouveau centre nautique et le coût important de cette opération,

Vu la nécessité et l'intérêt pour la Communauté de Communes d'acquérir les parcelles concernées par les futures constructions tant pour avoir la maitrise complète de l'assise foncière et des constructions, que pour pouvoir les remettre en garantie (si besoin est) dans le cadre du financement des travaux à intervenir,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré (résultat du vote: 11 pour, 0 contre, 0 abstention) :

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20241207-DE

- DECIDE d'acquérir les parcelles ci-après, appartenant à la Commune de SAINT-CLAUDE mais situées sur le territoire de la commune de VILLARD-SAINT-SAUVEUR, savoir :
 - Section AC n° 2 de 17.304 M²,
 - Section AC n°3 de 597 M²,
 - o Section AC n°4 de 234 M².
 - Section AC n°306 de 318 M² (à provenir de la division de la parcelle section AC n°5 de 344 M² en deux nouvelles parcelles dont le surplus cadastré sous le n°307 de 26 M² reste la propriété de la commune de SAINT-CLAUDE),
 - Section AC n°308 de 1.215M² (à provenir de la division de la parcelle section AC n°6 de 1.375 M² en deux nouvelles parcelles dont le surplus cadastré sous le n°309 de 157M² reste la propriété de la commune de SAINT-CLAUDE).

De sorte que la convention de transfert du centre nautique du 17 décembre 2010 deviendra caduque sur l'ensemble des parcelles visées audit document, dès signature de l'acte notarié de vente

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----00000-----

			Envoyé en préfecture le 06/02/2024		
MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA		MUNES DE HAUT-	Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241208-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente,
15	11	4	0	0	Signée par :
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MER Bure	ate et lieu de la CREDI 17 JAN au de la Comr commund coulevard de l SAINT-CLA	NVIER 2024 munauté de es a République	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE &

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David

-----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

----00000----

PATRIMOINE

CAMPS (Centre d'Action Médico Sociale Précoce) - bail civil de location - 2, rue de Bonneville à SAINT-CLAUDE

Vu la délibération du bureau communautaire n"49/9-1 du 20 novembre 2019,

Vu le bail civil en date du 1^{er} février 2019 consenti au CAMPS (Centre d'Action Médico Sociale Précoce) portant sur des locaux situés à SAINT-CLAUDE, 2, rue de Bonneville, venu à expiration le 31 janvier 2021 puis ayant fait l'objet de deux avenants de prorogation jusqu'au 31 janvier 2024,

Vu la demande du CAMPS de prolonger son activité, le bureau communautaire après en avoir délibéré (Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **DECIDE** de consentir au CAMPS un nouveau bail civil portant sur les mêmes locaux que précédemment pour une durée d'un an à compter du 1er février 2024 pour s'achever le 31 janvier 2025, moyennant un loyer annuel de 8644,92€ non soumis à TVA, payable mensuellement en douze termes égaux de 720,41€ (après indexation selon la variation de l'indice de référence des loyers activités tertiaires ILAT) outre le versement d'une provision mensuelle sur charges récupérables de 170€. Ce bail sera consenti aux mêmes charges et conditions que celles figurant au dernier avenant et sous toutes celles autres que la Présidente jugera convenable.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----

					Envoyé en préfecture le 06/02/2024
MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-			Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le ID : 039-200026573-20240117-HJSCB20241209-DE
		JURA SAINT- CLAUDE			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente,
15 11		4	0	0	Isabelle HEURTIER DESignée par:
			ate et lieu de la	séance	372
E	to to a self-con-	MER	CREDI 17 JAN	IVIER 2024	HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Bure	au de la Comr		SAINI-CLYON AND
		401.1	commune		05 x
		13bis i	ooulevard de l SAINT-CLA		

EXCUSES: Claude Pimpie, Claude Mercier, Loïc Gelper, Jean-Louis David.

----00000-----

La convocation pour la séance du mercredi 17 janvier 2024, datée du 11 janvier 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----00000-----

CULTURE

Conservatoire de musique : tarification pratiques collectives - association

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Considérant la nécessité de réajuster les tarifs relatifs aux pratiques collectives – associations,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré : (résultat du vote: 11 pour, 0 contre, 0 abstention),



ID: 039-200026573-20240117-HJSCB20241209-DE

- APPROUVE les tarifs ci-dessous :

No	Tranche	1	2	3	4	
Quotients fami	liaux (d'après les revenu N-1)	De 0 à 6 000 €	De 6 001 € à 12 000 €	De 12 001 € à 26 000 €	Supérieur à 26 000 €	
réparties durant du département piano et guita	Oh annuelles de cours le cycle scolaire : ateliers des musiques actuelles, are classique, aide à la que en amateur	124 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)				
association	ctives seules – adhérents (suite à validation d'une convention)	62 € (ta	rif forfaitaire ne quotien	e faisant pas réf ts familiaux)	érence aux	
	sicale seule, pratiques ules, atelier vocal, élève auditeur	62€	94 €	150 €	224 €	
Atelier mini cordes instrument	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	93 €	141 €	225 €	337€	
seul Formation musicale + instrument (A)	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	108 €	165 €	263 €	393 €	
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	124 €	188 €	300 €	449 €	
Instrument	Probatoire 1 ^{er} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	16 €	24€	38 €	56 €	
Instrument supplémentaire (B)	2 ^{ème} cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	23€	35€	56€	84 €	
	3 ^{ème} cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	31 €	47 €	75 €	112€	

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

----00000-----